

L'an deux mille quatorze, le six mai,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Aiguines à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	42 + 2	44
Total des voix : 56		

Etaient présents :

37 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Armand BELISAIRE : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Robert RICARD : La Garde ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Nicolas LIONS : Moustiers Ste Marie ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Noël GIRAUD : Peyroules ; Dany DUBOIS : Puimoisson ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jack DUVOT : Riez ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Alain Patrick ROY : Roumoules ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Alain BOUROT : Soleilhas ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines ; Antoine FAURE : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Bernard BELLINI : Châteauevieux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jacques BASTIAN : La Martre ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Michel OPPOSITE : Régusse ; François DEMORY : Les Salles sur Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Bernard CLAP : Trigance ; Hervé CHATARD : La Verdrière ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon.

Ont donné pouvoir : Marie-France SEVENIER (Majastres) à Armand BELISAIRE

2 représentants des Conseils généraux (porteurs chacun de 2 voix) :

Conseil général 83 : Pierre LAMBERT

Conseil général 04 : Michèle BIZOT GASTALDI

Ont donné pouvoir : Bernard MOLLING à Michèle BIZOT GASTALDI

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs chacun de 4 voix) :

Charles LAUGIER ; Colette CHARRIAU ; Marie BOUCHEZ

Date de convocation :
23/04/2014

Délibération n°
14-05-CS2-01

Election des membres du bureau du syndicat mixte de gestion du P. N. R. Verdon

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Après avoir procédé à l'appel, et invité les membres du Comité syndical à déclarer leurs candidatures, le Président sortant a constitué le bureau de vote composé de :

- M. Michel OPPOSITE, doyen d'âge, Président
- les assesseurs : M. André GAYMARD et M. Robert RICARD (les 2 doyens) M. François DEMORY et M. Maxime AUDIBERT (les 2 benjamins)

Le Président du bureau de vote a déclaré le scrutin ouvert et a procédé à la distribution des enveloppes et des bulletins de vote.

Suite au vote de chacun des représentants et au dépouillement des bulletins par les assesseurs du bureau de vote, le Président du bureau de vote a déclaré les suffrages obtenus par chacun des candidats :

Collège des conseillers régionaux :

- BOUCHEZ Marie 54 voix
- CHARRIAU Colette 54 voix

Collège des conseillers généraux :

- BIZOT-GASTALDI Michèle: Conseil Général des Alpes de Haute Provence 54 voix
- LAMBERT Pierre: Conseil Général du Var 54 voix

... / ...

... / ...

Collège des communes des Alpes de Haute Provence :

- BAUX Jean-Pierre : Gréoux les bains 38 voix
- BRUN Patricia : Moustiers Sainte Marie 45 voix
- CORBIER Paul : Saint Julien du Verdon 47 voix
- DUVOT Jack : Riez 16 voix
- ESPITALIER Jacques : Quinson 49 voix
- FERRANDO Armand : La Palud sur Verdon 26 voix
- GOLE Jean-Paul : Castellane 48 voix
- MAGNAN Bernard : Valensole 47 voix
- ROY Alain-Patrick : Roumoules 20 voix
- STURMA-CHAUVEAU Magali : Rougon 38 voix

Collège des communes du Var :

- BARALE Alain : Comps sur Artuby 30 voix
- BATESTI Annick : La Bastide 47 voix
- BACCI Jean : Moissac-Bellevue 48 voix
- CLAP Bernard : Trigance 51 voix
- FAURE Antoine: Aups 52 voix
- MORDELET Charles-Antoine : Aiguines 48 voix
- PHILIBERT Hervé : Ginasservis 52 voix
- PHILIBERT-BREZUN Christiane : Vinon sur Verdon 49 voix

Le Président du bureau de vote a déclaré élu, au premier tour à la majorité absolue des voix, les 18 membres suivants :

Collège des conseillers régionaux Provence Alpes Côte d'Azur :

- Marie **BOUCHEZ**
- Colette **CHARRIAU**

Collège des conseillers généraux :

- Michèle **BIZOT-GASTALDI**, conseil Général des alpes de Haute Provence
- Pierre **LAMBERT**, Conseil Général du Var

Collège des communes des Alpes de Haute Provence :

- **BAUX Jean-Pierre**
- **BRUN Patricia**
- **CORBIER Paul**
- **ESPITALIER Jacques**
- **GOLE Jean-Paul**
- **MAGNAN Bernard**
- **STURMA-CHAUVEAU Magali**

Collège des communes du Var :

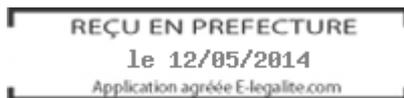
- **BATESTI Annick**
- **BACCI Jean**
- **CLAP Bernard**
- **FAURE Antoine**
- **MORDELET Charles-Antoine**
- **PHILIBERT Hervé**
- **PHILIBERT-BREZUN Christiane**

Est annexé à la présente délibération, le procès-verbal des opérations de vote.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

4Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

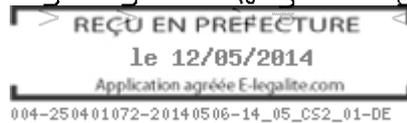


DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Elections des membres du Bureau

Procès verbal des opérations de vote



vu les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon

le mardi deux mille quatorze, le six du mois de mai à quatorze heures, dans la salle polyvalente de la commune d'Aiguines (83), s'est réuni le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Verdon, légalement convoqué, à l'effet d'élire les membres du Bureau Syndical.

Après avoir procédé à l'appel des membres du Comité Syndical, le Président sortant a fait réunir le bureau de vote qui est composé :

du Président, le doyen d'âge : Michel OPPOSITE

et des quatre assesseurs suivants : Robert RICARD et André GAYMARD (2 doyens suivants) ; Maxime AUDIBERT et François DEMORY (2 benjamins), ce dernier assurant la fonction de secrétaire de séance.

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} Tour
Votants :	44	
Suffrages exprimés :	54	

Autres bulletins nul		2 bulletins nul		
Autres bulletins :	1er tour		2ème Tour	
	Candidats	Voix obtenues	Candidats	Voix obtenues
Communes 04	- Jean Pierre BAUX (Gréoux)	38		
	- Patricia BRUN (Moustiers Ste Marie)	45		
	- Paul CORBIER (St Julien du Verdon)	47		
	- Jack DUVOT (Riez)	16		
	- Jacques ESPITALIER (Quinson)	49		
	- Armand FERRANDO (La Palud sur Verdon)	26		
	- Jean-Paul GOLE (Castellane)	48		
	- Bernard MAGNAN (Valensole)	47		
	- Patrick ROY (Roumoules)	20		
	- Magali STURMA CHAUVEAU (Rougou)	38		
Communes 83	1er tour		2ème Tour	
	Candidats	Voix obtenues	Candidats	Voix obtenues
	- Alain BARALE (Comps sur Artuby)	30		
	- Annick BATESTI (La Bastide)	47		
	- Jean BACCI (Moissac Bellevue)	48		
	- Bernard CLAP (Trigance)	51		
	- Antoine FAURE (Aups)	52		
	- Charles-Antoine MORDELET (Aiguines)	48		

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2014

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20140506-14_05_CS2_01-DE

	- Hervé PHILIBERT (Ginasservis) - Christiane PHILIBERT-BREZUN (Viron / Verdon)	52 49		
	1^{er} tour		2^{ème} Tour	
Conseil Général 04	<u>Candidats</u> - Michèle BIZOT-GASTALDI	<u>Voix obtenues</u> 54	<u>Candidats</u>	<u>Voix obtenues</u>
Conseil Général 83	<u>Candidats</u> - Pierre LAMBERT	<u>Voix obtenues</u> 54	<u>Candidats</u>	<u>Voix obtenues</u>
Conseil Régional PACA	<u>Candidats</u> - Colette CHARRIAU - Marie BOUCHEZ	<u>Voix obtenues</u> 54 54	<u>Candidats</u>	

REÇU EN PREFECTURE
 le 12/05/2014
 Application agréée E-legalite.com

Sont proclamés élus les membres suivants : (indiquer le tour d'élection)

Collège des communes :

Pour les communes des Alpes de Haute Provence : **Jean-Pierre BAUX** (1^{er} tour) ; **Patricia BRUN** (1^{er} tour) ; **Paul CORBIER** (1^{er} tour) ; **Jacques ESPITALIER** (1^{er} tour) ; **Jean-Paul GOLE** (1^{er} tour) ; **Bernard MAGNAN** (1^{er} tour) ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (1^{er} tour)

Pour les communes du Var : **Annick BATTISTI** (1^{er} tour) ; **Jean BACCI** (1^{er} tour) ; **Bernard CLAP** (1^{er} tour) ; **Antoine FAURE** (1^{er} tour) ; **Charles-Antoine MORDELET** (1^{er} tour) ; **Hervé PHILIBERT** (1^{er} tour) ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** (1^{er} tour)

Collège des départements :

Pour le Conseil Général des Alpes de Haute Provence : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (1^{er} tour)

Pour le Conseil Général du Var : **Pierre LAMBERT** (1^{er} tour)

Collège de la région Provence Alpes Côte d'Azur :

Blanche CHARRIAU (1^{er} tour) ; **Marie BOUCHEZ** (1^{er} tour)

Observations :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/05/2014

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-2014.05.06-14_05_CS2_01-DE

Le Président

les assesseurs

Michel Afforté
[Signature]

André Gaymard
[Signature]

Demory François
[Signature]

Audiers
[Signature]

Ricard Robert
Ricard

L'an deux mille quatorze, le six mai,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	42 + 2	44
Total des voix : 56		

Etaient présents :

37 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Armand BELISAIRE** : Blioux ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon ; **Robert RICARD** : La Garde ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Nicolas LIONS** : Moustiers Ste Marie ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Noël GIRAUD** : Peyroules ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jack DUVOT** : Riez ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Alain Patrick ROY** : Roumoules ; **Nicole MOULIN** : Ste Croix du Verdon ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Alain BOUROT** : Soleilhas ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Catherine MESCATULLO** : Bargème ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Bernard BELLINI** : Châteaueuvieux ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques BASTIAN** : La Martre ; **Jean BACCI** : Moissac-Bellevue ; **Michel OPPOSITE** : Régusse ; **François DEMORY** : Les Salles sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Hervé CHATARD** : La Verdière ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon.

Ont donné pouvoir : **Marie-France SEVENIER** (Majastres) à Armand BELISAIRE

2 représentants des Conseils généraux (porteurs chacun de 2 voix) :

Conseil général 83 : **Pierre LAMBERT**

Conseil général 04 : **Michèle BIZOT GASTALDI**

Ont donné pouvoir : **Bernard MOLLING** à Michèle BIZOT GASTALDI

3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs chacun de 4 voix) :

Charles LAUGIER ; **Colette CHARRIAU** ; **Marie BOUCHEZ**

Délégation d'attributions du comité syndical au Bureau

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon et notamment ses articles 12 et 14 ;

Le Président rappelle que le comité syndical administre le syndicat mixte et qu'il prend à ce titre toutes les décisions liées au fonctionnement du syndicat. Le comité syndical se réunissant en moyenne 4 fois par an, il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la structure que celui-ci délègue certaines de ses attributions au Bureau, qui se réunit quant à lui environ une fois par mois.

Conformément à l'article 12 des statuts, le Président propose de déléguer au Bureau dans son ensemble toutes les attributions du comité syndical à l'exception de celles exclues par l'article L.5211-10 du CGCT et par l'article 12 des statuts et telles que listées ci-dessous :

- Définition des orientations budgétaires
- Vote du budget primitif, du budget supplémentaire, des décisions modificatives, approbation du compte administratif
- Création des emplois nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte et définition des règles relatives à leur statut
- Mise en œuvre ou suppression des régies de recettes ou régies d'avance et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances.
- Vote du règlement intérieur du syndicat mixte
- Modification des statuts
- Autorisation du président à ester en justice
- Autorisation à recevoir des dons et legs

Les pouvoirs listés ci-dessus resteront donc de la seule compétence du comité syndical. Toutes les attributions, autres que celles listées ci-dessus seront déléguées au Bureau du syndicat mixte.

Où l'exposé du Président ; après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- délèguent au Bureau l'ensemble des attributions du comité syndical à l'exception de celles-listées ci-dessus, qui resteront de la seule compétence du comité syndical,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

